



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inserm



La science pour la santé  
From science to health

les programmes d'impulsion



› Programme d'impulsion piloté  
par l'institut thématique Santé publique  
de l'Inserm

## Programme d'impulsion Changement climatique et santé

Date limite pour  
la soumission électronique:

15 septembre 2023

## PRÉAMBULE

La direction générale de l'Institut a identifié le besoin de lancer le programme d'impulsion Changement climatique et santé sur proposition de l'institut thématique Santé publique de l'Inserm.

Le programme d'impulsion Changement climatique et santé comporte :

- › un appel à projets, destiné en particulier à soutenir de jeunes talents et des projets de recherche ;
- › des actions d'animation, telles que l'organisation d'un symposium international annuel.

les programmes d'impulsion

<b>PRÉSENTATION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ .....</b>	<b>4</b>
Contexte .....	4
Objectifs stratégiques.....	5
<b>PRIORITÉS SCIENTIFIQUES DE L'APPEL À PROJETS DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ .....</b>	<b>5</b>
Thématiques prioritaires pour l'appel à projets .....	5
<b>AXE DE TRAVAIL 1 : EFFETS ET IMPACTS SANITAIRES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>AXE DE TRAVAIL 2 : STRATÉGIES D'ADAPTATION, D'ATTÉNUATION ET DE SANTÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>AXE DE TRAVAIL 3 : DYNAMIQUE DU CHANGEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>ASPECTS TRANSVERSAUX DES AXES DE TRAVAIL.....</b>	<b>7</b>
<b>FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ.....</b>	<b>7</b>
Gouvernance et organisation .....	7
Mise en place du programme.....	8
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS.....</b>	<b>9</b>
Critères d'éligibilité.....	9
Critères d'évaluation.....	9
<b>CALENDRIER DU PROGRAMME D'IMPULSION.....</b>	<b>10</b>
<b>MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D'IMPULSION .....</b>	<b>11</b>
Coordination du programme d'impulsion .....	11
Durée du programme d'impulsion.....	11
Budget du programme d'impulsion .....	11
Rapports scientifiques.....	11
Engagements du coordinateur scientifique du programme d'impulsion .....	11
Publications et communication .....	11
Propriété intellectuelle.....	12
Accord de consortium du programme d'impulsion.....	12
<b>MODALITÉS DE SOUMISSION.....</b>	<b>12</b>
Soumission des projets dans le cadre de l'appel à projets.....	12
Date limite de soumission électronique.....	12
Soumission du programme scientifique final .....	12
<b>PUBLICATIONS DES RÉSULTATS.....</b>	<b>13</b>
<b>ENGAGEMENT DES COORDINATEURS SCIENTIFIQUES DES PROJETS SELECTIONNÉS VIA L'APPEL À PROJETS .....</b>	<b>13</b>
<b>CONTACTS.....</b>	<b>14</b>

## PRÉSENTATION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ

### Contexte

Le changement climatique désigne un ensemble de modifications du climat de la planète par rapport à l'ère pré-industrielle. En l'absence d'action forte des sociétés, les scénarios climatiques prédisent, pour la France autour de 2100, une forte intensification des vagues de chaleur avec, pour l'été, des maxima dépassant de 6 à 13 °C les maxima historiques du début de l'ère industrielle<sup>1</sup>. Une augmentation de la température moyenne annuelle de 2 à 3 °C est susceptible de multiplier par un facteur supérieur à dix le nombre de jours où la température dépasse un niveau actuellement considéré comme élevé. Ces modifications de température s'accompagnent d'une augmentation des tempêtes, sécheresses et inondations, d'une montée du niveau des océans et de leur acidification du fait de l'absorption de dioxyde de carbone, d'une modification de la concentration de certains polluants atmosphériques, de conséquences sur la biodiversité, et notamment de changements dans l'aire de vie de nombreux vecteurs de maladies infectieuses. Différents effets sanitaires peuvent en être attendus<sup>2</sup>, avec des niveaux de preuve et d'incertitudes sur l'impact sanitaire et sociétal associés variables selon les effets.

Face à ces modifications profondes, essentiellement d'origine humaine, des stratégies d'adaptation aux changements environnementaux, et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, ou pour leur atténuation, sont progressivement mises en œuvre par les sociétés. Un objectif de diminution de 55 % par rapport à 1990 des émissions de gaz à effet de serre dès 2030 a été fixé au niveau européen, alors que la « neutralité carbone » (zéro émissions nettes) est ciblée en 2050 (Loi climat et résilience d'août 2021 et *Green Deal* européen, feuille de route « *Fit for 55* »).

Atteindre cette neutralité entrainera des modifications majeures dans un très grand nombre de secteurs d'activité et est susceptible d'avoir des conséquences profondes sur le quotidien de la population. Les modifications concerneront directement les principaux secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre, qui sont, à l'échelle internationale, la production d'énergie, l'agriculture, l'industrie, le bâtiment (logement et services) et le transport. Ces secteurs sont liés à des déterminants majeurs des maladies chroniques : via l'exposition aux produits de combustion comme les particules fines (pour la production d'énergie et le transport), l'activité physique (pour le transport, certains modes de transport, dits actifs, comme la marche ou la bicyclette, étant associés à une activité physique accrue) et l'alimentation (pour l'agriculture). De même, les changements majeurs attendus dans les environnements urbains (retour du végétal en ville...) pour les rendre plus résilients au changement climatique auront ou pourraient avoir des impacts positifs sur la mobilité, l'activité physique, la qualité de l'air ; ceux dans l'habitat (isolation) et l'industrie pourront modifier l'exposition aux substances chimiques. La transformation du système de santé afin de le rendre plus résilient au changement climatique et de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, est aussi un enjeu considérable. Cette transformation, dont les modalités ne sont pas bien connues, pourrait modifier son fonctionnement et la part des moyens consacrés à la thérapie et à la prévention.

<sup>1</sup> Bador, M. et al. Future summer mega-heatwave and record-breaking temperatures in a warmer France climate. *Environmental Research Letters* 12, doi:10.1088/1748-9326/aa751c (2017).

<sup>2</sup> Watts, N. et al. The 2018 report of the Lancet Countdown on health and climate change: shaping the health of nations for centuries to come. *Lancet* 392, 2479-2514, doi:10.1016/S0140-6736(18)32594-7 (2018).

## Objectifs stratégiques

L'Inserm souhaite faire émerger et consolider des projets et collaborations autour de la thématique des relations entre changement climatique et santé, et attirer de nouveaux étudiants et chercheurs sur cette thématique.

Le présent appel à projets s'inscrit dans un objectif de développement de projets interdisciplinaires internes à l'Inserm, autour de la thématique changement climatique et santé.

La finalité de ce programme est de développer l'expertise et l'attractivité des équipes de l'Inserm dans ce domaine, et d'amener des équipes à se placer en position d'obtenir des financements européens ou internationaux dans les prochaines années.

## PRIORITÉS SCIENTIFIQUES DE L'APPEL À PROJETS DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ

### Thématiques prioritaires pour l'appel à projets

Cet appel à projets permettra de soutenir des thématiques allant de l'identification des effets du changement climatique et ses manifestations sur la santé et les inégalités socio-territoriales de santé, à l'étude des mécanismes sous-jacents (chez l'humain ou sur des modèles animaux) et à la gestion du risque sanitaire lié au changement climatique (adaptation, atténuation ; Figure 1). L'identification de trajectoires d'adaptation ou de décarbonation de la société maximisant les co-bénéfices en matière de santé (par exemple via l'alimentation, l'activité physique, la qualité de l'air et des autres milieux) et de réduction des inégalités de santé constitue une autre thématique importante.

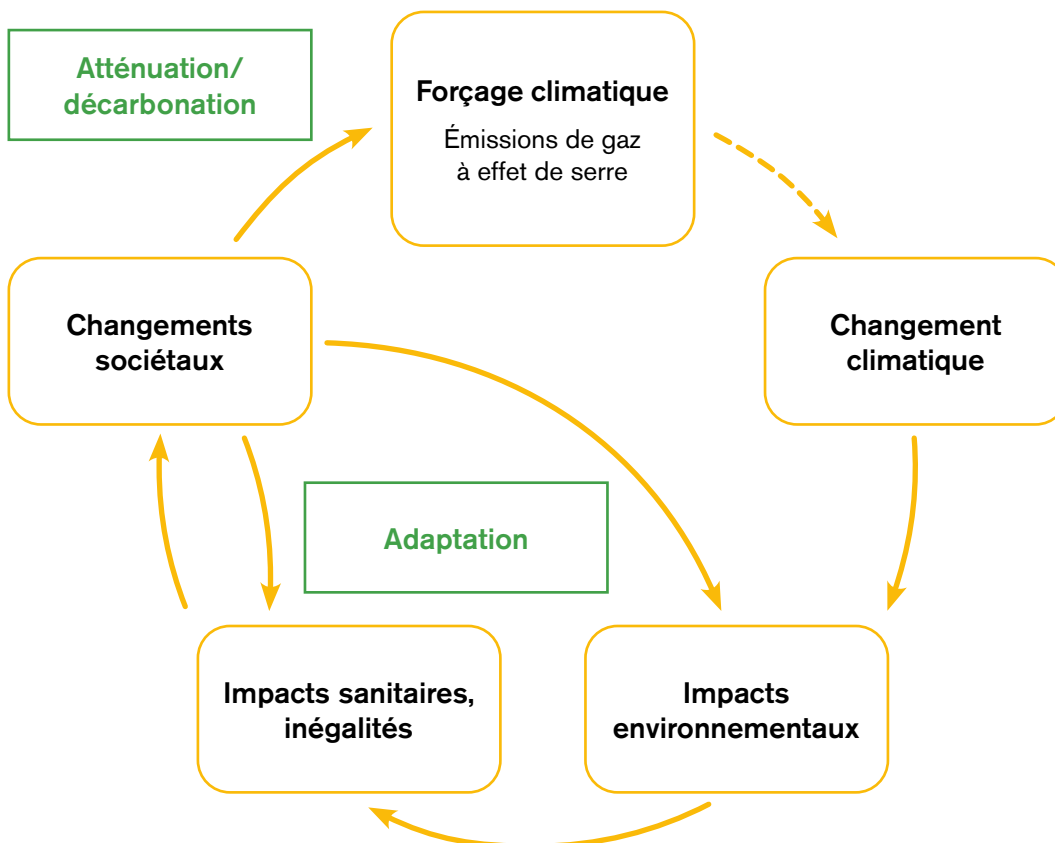


Figure 1 • Du changement climatique à la santé et aux réactions sociétales

## **AXE DE TRAVAIL 1: EFFETS ET IMPACTS SANITAIRES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le changement climatique est un enjeu sociétal majeur, dont les effets sont déjà visibles à l'heure actuelle et de nombreux scénarios prédisent une forte intensification des vagues de chaleur notamment, mais aussi des modifications profondes des écosystèmes naturels et des sociétés.

Ainsi, le premier axe de travail sera dédié à des études permettant de mieux caractériser les effets du changement climatique sur la santé, et ses mécanismes sous-jacents. Toutes les manifestations du changement climatique seront considérées : variations de la distribution de la température, événements climatiques extrêmes, incendies, disponibilité en eau, production agricole, migrations... ainsi que tous les domaines de la santé (incluant la santé mentale et l'activité physique). L'impact sociétal et économique correspondant, ainsi que l'impact sur les inégalités pourront être étudiés, de même que les mécanismes biologiques pouvant expliquer les effets sur la santé. Toutes les zones d'étude (la France dont bien sûr les DROM, l'Europe, et l'ensemble des pays, au Nord comme au Sud) pourront être considérées.

## **AXE DE TRAVAIL 2: STRATÉGIES D'ADAPTATION, D'ATTÉNUATION ET DE SANTÉ**

Face à ces changements climatiques, des stratégies d'adaptation sont et devront être largement déployées au niveau individuel et populationnel, de même que des stratégies d'atténuation d'émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs (production d'énergie, agriculture, industrie, transport, bâtiment, secteur de la santé...). De nombreuses options sont possibles, et leur impact sur la santé et les inégalités peuvent être très variables ; par exemple, concernant l'adaptation aux températures élevées en milieu urbain, une stratégie reposant principalement sur les climatiseurs individuels, qui rejettent de l'air chaud dans le voisinage et émettent durant leur cycle de vie des gaz potentiellement nocifs pour la couche d'ozone, n'aura pas le même impact sur la santé et l'environnement qu'une stratégie s'appuyant sur le verdissement des villes, la modification de l'albédo urbain ou la rénovation de l'habitat. Ces co-bénéfices sanitaires, qui peuvent dans certains cas survenir plus rapidement que ceux liés plus directement au climat, pourraient constituer une motivation importante à l'adoption de mesures individuelles ou collectives d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les stratégies d'atténuation des émissions dans le secteur de la santé pourraient pousser à modifier le fonctionnement du système de santé.

Le deuxième axe de travail s'attachera à développer des travaux évaluant et éventuellement comparant différents scénarios et options d'adaptation au changement climatique ou mesures d'atténuation à l'échelle individuelle, locale, nationale, européenne et au-delà prenant en compte, dans une approche interdisciplinaire, les impacts sanitaires et sur les inégalités sociales ou géographiques. L'identification des stratégies d'adaptation et d'atténuation optimisant les co-bénéfices sanitaires et n'accroissant pas les inégalités sociales ou territoriales, ou permettant de les diminuer, est un axe important. Tous les secteurs seront considérés, dont bien sûr ceux portant sur la résilience, les stratégies d'adaptation du secteur de la santé et les stratégies d'atténuation des émissions dans ce secteur, et leurs conséquences sur son fonctionnement, son efficacité, sa structuration. Toutes les approches, notamment celles intégrant la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre, les impacts sanitaires, environnementaux et sociétaux et les coûts associés, et les approches coût/bénéfice, sont éligibles.

## AXE DE TRAVAIL 3: DYNAMIQUE DU CHANGEMENT

Le troisième axe de travail vise à développer des travaux sur les freins et opportunités concernant l'adoption de mesures permettant de lutter contre le changement climatique et ses impacts. Ces freins et opportunités pourront être étudiés à l'échelle individuelle, à l'échelle des collectivités, nationale, européenne ou internationale et concerner des enjeux cognitifs, psychologiques, juridiques, économiques ou sociaux. Les études sur les limites des approches conventionnelles telles que les analyses coût/bénéfice, la question de la prise en compte de la santé des générations futures et les études en droit de la santé seront considérées.

## ASPECTS TRANSVERSAUX DES AXES DE TRAVAIL

- › Les projets pourront s'appuyer sur des modèles, outils, plateformes, développés par l'Inserm ou d'autres acteurs de la recherche.
- › Toutes les échelles pourront être considérées, de la santé urbaine, à des enjeux spécifiques au milieu rural, au territoire national (y compris bien sûr les DROM) et à la santé planétaire.
- › Le développement d'outils et modèles, y compris la descente d'échelle de modèles climatiques, les analyses d'impact sanitaire et sociétal et les études coût/bénéfice, sont éligibles.
- › Toutes les disciplines allant des sciences humaines et sociales –dont l'économie, le droit et les sciences politiques–, aux sciences physiques et à l'épidémiologie, la démographie, la toxicologie et la science des données pourront être soutenues, avec une attention particulière aux projets interdisciplinaires. La recherche participative, et notamment impliquant citoyens, collectivités et décideurs, sera encouragée.
- › Les stages de master, projets de thèse et projets post-doctoraux, et tout projet de recherche permettant d'attirer de jeunes étudiants avec des profils pertinents (formations sur le climat ou les sciences de l'environnement, écoles d'ingénieur...) sur la thématique des liens entre changement climatique et santé pourront être soutenus.

## FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D'IMPULSION CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ

### Gouvernance et organisation

**Le programme d'impulsion.** L'Inserm, en soutenant des projets collaboratifs finance les programmes d'impulsion à la recherche pour accélérer l'acquisition de connaissances, leur transfert, la création de valeur et l'aide à la décision publique. Les programmes d'impulsion de l'Inserm favorisent une recherche d'excellence et de rupture sur des domaines prioritaires, dans un positionnement européen, et dans l'obtention de financements complémentaires.

Le programme d'impulsion Changement climatique et santé est composé d'un appel à projets et d'actions d'animation. Les coordinateurs des projets sélectionnés, suite à l'appel à projets, seront regroupés au sein d'un comité scientifique et participeront au suivi et à l'animation du programme. Le programme d'impulsion regroupe dans un consortium scientifique tous les membres des équipes impliquées dans les projets suite à l'appel à projets.



**Le scientific advisory board (SAB) – le comité d'experts scientifiques.** Le SAB est un comité d'experts scientifiques internationaux qui a pour mission : (a) d'évaluer et sélectionner les projets de l'appel à projets, (b) d'émettre des recommandations sur les orientations du programme d'impulsion, (c) et d'évaluer le programme d'impulsion à la fin des trois ans.

Il est composé de quatre à six (4-6) experts internationaux désignés par le directeur de l'institut thématique Santé publique de l'Inserm qui participe en tant qu'observateur et à qui le SAB remet ses recommandations.

**Le comité scientifique du programme d'impulsion.** Il a pour mission de suivre l'avancement du programme scientifique. Il est composé du coordinateur scientifique du programme d'impulsion –Rémy Slama (directeur de l'institut thématique Santé publique de l'Inserm)– et de l'ensemble des coordinateurs scientifiques des projets sélectionnés via l'appel à projets.

**Le comité de pilotage du programme d'impulsion.** Il est chargé de gérer le fonctionnement du programme, y compris le budget, et d'approuver les propositions du comité scientifique du programme pour les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie globale du programme. Il est composé du coordinateur scientifique du programme d'impulsion, du manager du programme et de la directrice de département des programmes stratégiques de l'Inserm.

**Le consortium scientifique du programme d'impulsion.** Les membres du consortium s'engagent à participer activement aux différentes procédures de suivi du programme et aux actions d'animation organisées lors du programme d'impulsion (séminaires de présentation, colloques...). Il est composé de l'ensemble des membres des équipes impliquées dans chacun des projets sélectionnés via l'appel à projets.

## Mise en place du programme

**Soumission des projets de recherche dans le cadre de l'appel à projets.** Trois axes de travail ont été définis, et les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets devront répondre aux enjeux détaillés dans ces axes.

Le dossier scientifique sera composé de 10 pages maximum hors références, précisera dans quel(s) axe(s) du programme s'inscrit le projet, et sera écrit en anglais.

Il devra inclure une présentation de l'état de l'art, les objectifs du projet, les verrous technologiques et méthodologiques, les résultats attendus et les résultats préliminaires le cas échéant, les caractères innovants, exploratoires et interdisciplinaires, l'implication et la contribution de chaque équipe/chaque participant, les références scientifiques, les éléments de faisabilité et le budget du projet, des éléments concernant l'estimation du bilan carbone du projet et des approches envisagées pour le limiter.

Les propositions peuvent provenir de :

- › une équipe de recherche ou ERL, qui doit être labellisée Inserm ;
- › un consortium incluant plusieurs équipes de recherche, dont au moins une labellisée Inserm<sup>3</sup> (les équipes non-Inserm pourront collaborer mais ne seront pas financées).

**Sélection des projets soumis.** Le SAB international sélectionnera les projets sur la base des critères d'évaluation décrits ci-dessous.

**Co-construction du programme scientifique du programme d'impulsion.** Suite aux résultats de l'appel à projets et sur les propositions et recommandations du SAB, le comité scientifique construira le programme scientifique final du programme d'impulsion et le déposera à la direction générale de l'Inserm.

<sup>3</sup> Une équipe labellisée est une équipe approuvée par l'Inserm selon son propre processus d'évaluation..



Ce programme scientifique final rassemblera les projets sélectionnés au sein de chacun des axes de travail, précisera l'apport de chaque équipe, les objectifs et les retombées attendues, ainsi que les actions d'animation envisagées lors du programme.

À l'issue de la construction du programme scientifique, un plan de financement global sur 3 ans sera précisé et des sources de financements extérieures pourront être identifiées.

**Suivi du programme d'impulsion.** Le comité de pilotage du programme d'impulsion organisera à mi-parcours et à la fin du programme une réunion scientifique regroupant le SAB international et le consortium scientifique de programme, et éventuellement d'autres experts du domaine. Au cours de cette réunion seront présentées et discutées les avancées du programme d'impulsion, les prochaines étapes à franchir et, le cas échéant, les propositions de nouvelles orientations à apporter.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS

### Critères d'éligibilité

Pour être considéré éligible, le projet doit satisfaire les conditions suivantes :

- › répondre aux objectifs du présent appel à projets et s'inscrire dans au minimum un des axes de travail décrits ci-dessus ;
- › si le projet émane d'une seule équipe ou ERL, elle doit être labellisée par l'Inserm et le coordinateur du projet doit être un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire, un médecin, un titulaire d'une chaire Inserm, un titulaire d'une chaire de professeur junior ou un chercheur en CDI travaillant au sein d'une équipe labellisée Inserm<sup>4</sup>.
- › Si le projet émane d'un consortium :
  - le coordinateur du consortium doit être un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire, un médecin, un titulaire d'une chaire Inserm, un titulaire d'une chaire de professeur junior ou un chercheur en CDI travaillant au sein d'une équipe labellisée Inserm ;
  - le coordinateur du consortium doit, pour les besoins du programme, s'assurer de l'accord de participation au consortium de la part de chacune des composantes dudit consortium.
- › Tous les coordinateurs de projets doivent préciser :
  - leur implication en temps dans le programme ;
  - les ressources, notamment en personnel ou en équipement, qu'il entend mobiliser pour la réalisation du programme.

### Critères d'évaluation

Après vérification des critères d'éligibilité, les projets de recherche sont soumis à une évaluation par le SAB international. Les projets ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne sont pas évalués.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- › **qualité et rigueur scientifiques, originalité des recherches proposées**
  - clarté des objectifs et des hypothèses de recherche ;
  - caractère innovant et progrès par rapport à l'état de l'art.

<sup>4</sup> Une équipe labellisée est une équipe approuvée par l'Inserm selon son propre processus d'évaluation..

› **savoir-faire/compétences**

- pertinence des compétences par rapport aux objectifs du programme
- identification claire des objectifs thématiques avec la présentation de livrables
- possibilité d'associer les compétences dans un large réseau
- description d'une organisation opérationnelle (responsable(s), ETP RH, planning...)
- évaluation des risques du projet (crédibilité du calendrier, des forces impliquées et du budget demandé)

› **excellence des équipes**

- reconnaissance internationale
- compétences des responsables d'équipe dans leur discipline

› **qualité de l'environnement de recherche**

- ressources humaines mobilisées dans le programme
- infrastructure à disposition pour réaliser le programme
- identification et pertinence des acteurs et partenaires (rôle de chacun : institutionnels, sous-traitants, partenaires industriels, start-up...)

› **innovation**

- caractère innovant du projet par rapport aux enjeux scientifiques internationaux ou par rapport à la compétition internationale

› **retombées attendues**

- impact des retombées en ce qui concerne la levée de connaissances et de verrous technologiques
- potentiel de valorisation et d'appui aux politiques publiques nationales et européennes
- articulation du projet dans la construction de consortium en réponse aux appels internationaux, potentiel de prolongement par des réponses à appels à projets nationaux ou internationaux
- attraction d'étudiants, jeunes chercheurs et chercheurs sur la thématique des liens entre changement climatique et santé.

## CALENDRIER DU PROGRAMME D'IMPULSION

<b>Publication de l'appel à projets</b>	<b>21 juin 2023</b>
<b>Ouverture du site de soumission des projets (Eva3)</b>	<b>21 juin 2023</b>
<b>Date limite de soumission électronique des projets</b>	<b>15 septembre 2023 à 16 h</b>
<b>Réunion du SAB international pour la sélection des candidatures</b>	<b>Automne 2023</b>
<b>Publication des projets retenus</b>	<b>Fin 2023</b>
<b>Soumission du programme scientifique final à l'Inserm</b>	<b>Fin 2023</b>
<b>Premier séminaire international</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2024</b>

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D'IMPULSION

### Coordination du programme d'impulsion

L'établissement coordinateur du programme est l'Inserm.

### Durée du programme d'impulsion

Elle est de trois (3) ans.

### Budget du programme d'impulsion

Le budget prévu pour ce programme d'impulsion est de 1,5 million d'euros.

Important: les financements seront annualisés et les budgets accordés à chaque projet scientifique seront à consommer avant la fin de l'année civile correspondante, sans report de dépenses. L'annexe financière de l'appel à projets est à compléter en tenant compte de cette annualisation.

### Rapports scientifiques

Le comité scientifique du programme produit des rapports scientifiques selon la Charte de bonnes pratiques de l'Inserm ([www.inserm.fr/en/our-research/good-practices-at-inserm](http://www.inserm.fr/en/our-research/good-practices-at-inserm)) et sur la base des rapports scientifiques des coordinateurs des projets. Leur transmission suit le calendrier suivant :

- › un rapport d'étape succinct, 6 mois après le début du projet ;
- › un rapport à mi-parcours du programme d'impulsion ;
- › un rapport scientifique final, au plus tard 2 mois après la fin du programme qui sera ensuite évalué par le SAB.

L'évaluation scientifique du comité de pilotage du programme à mi-parcours et le rapport final peuvent amener l'Inserm à demander des informations supplémentaires, à suspendre le programme, ou à mettre fin au soutien financier ou à demander des réimpressions notamment si le programme n'est pas géré correctement ou si les fonds ne sont pas utilisés correctement.

Le rapport final du programme pourrait conduire à une éventuelle prolongation de 2 années supplémentaires suite à l'évaluation du SAB.

### Engagements du coordinateur scientifique du programme d'impulsion

Le coordinateur scientifique du programme d'impulsion doit informer l'Inserm et ses partenaires, le cas échéant via le comité de pilotage du programme, de toute modification substantielle du programme de recherche ou de toute difficulté empêchant la réalisation du programme.

Le coordinateur scientifique du programme d'impulsion doit également participer activement aux procédures de suivi du programme organisées par l'Inserm (séminaires de présentation, colloques...).

### Publications et communication

Lors de toutes les communications et publications, y compris les présentations lors de conférences, d'interviews ou d'autres événements, le programme de soutien doit dûment être mentionné.

La publication ou la communication doit faire mention du soutien financier selon ces termes :

**« Financial support from Inserm to the booster program  
Climate change and Health »**

ou

**« Avec le soutien financier de l'Inserm dans le cadre du programme d'impulsion  
Changement climatique et santé »**

Ces publications seront envoyées à l'Inserm pour information dans les meilleurs délais, permettant ainsi de préparer une éventuelle communication institutionnelle, et au plus tard cinq (5) jours après la publication.

### Propriété intellectuelle

Sous réserve d'un accord préalable régissant ce sujet, les règles de propriété, d'utilisation et d'exploitation des résultats du programme seront définies dans un accord conclu par et entre les personnes morales impliquées dans le consortium.

### Accord de consortium du programme d'impulsion

La rédaction d'un accord de consortium est fortement conseillée, notamment pour gérer les aspects de gouvernance du programme, le partage des données, de production des produits livrables du programme, y compris la production de rapports scientifiques, ceux concernant l'organisation de réunions sur l'état d'avancement, la propriété intellectuelle et l'utilisation et la valorisation des résultats du programme. Elle devient obligatoire dès qu'une personne morale de droit privé français (ou équivalent pour les personnes morales étrangères) est impliquée dans le programme.

## MODALITÉS DE SOUMISSION

### Soumission des projets dans le cadre de l'appel à projets

La soumission d'un projet à partir du site Eva3 de l'Inserm comprend :

- › l'inscription sur le site Eva3 Inserm en fournissant les informations relatives au candidat (prénom, nom et email) permettant la réception d'un code utilisateur et d'un mot de passe donnant accès à un espace personnel sécurisé sur Eva3 ;
- › le dépôt en ligne du projet sur le site Eva3.

### Date limite de soumission électronique

<b>Date limite</b>	<b>15 septembre 2023 à 16 h</b>
<b>Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel pour soumettre son projet.</b>	

### Soumission du programme scientifique final

La soumission du programme scientifique final se fera par le coordinateur scientifique du programme d'impulsion auprès de l'établissement coordinateur, c'est-à-dire l'Inserm, pour validation.

## PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

La liste des candidats sélectionnés sur dossier scientifique sera publiée sur le site Eva3 de l'Inserm. En outre, tous les candidats recevront une notification du résultat de leur candidature.

## ENGAGEMENT DES COORDINATEURS SCIENTIFIQUES DES PROJETS SÉLECTIONNÉS VIA L'APPEL À PROJETS

Suite aux résultats de l'appel à projets, les coordinateurs scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à participer au programme d'impulsion. Chacun d'eux apporte la preuve ou garantit que :

- › son engagement dans le cadre du programme est cohérent et compatible avec ses autres engagements en dehors du programme, avant et après le début du programme ;
- › rien ne s'oppose à sa participation au programme (ainsi, avant le début du programme, chaque coordinateur scientifique doit notamment obtenir l'accord préalable, lorsqu'il est demandé, de son employeur et durant le programme, chaque coordinateur scientifique doit informer sans délai l'Inserm de toute situation qui pourrait l'empêcher de participer au programme).

Conformément à la charte de bonnes pratiques de l'Inserm, le coordinateur scientifique du projet adressera au coordinateur scientifique du programme d'impulsion, des rapports scientifiques sur l'avancement de son projet :

- › un rapport d'étape succinct, 6 mois après le début du projet ;
- › un rapport à mi-parcours du programme d'impulsion ;
- › un rapport scientifique final, au plus tard 2 mois après la fin du programme.

Le coordinateur du projet doit informer le coordinateur scientifique du programme d'impulsion et le comité de pilotage du programme, de toute modification substantielle du projet de recherche ou de toute difficulté empêchant la réalisation du projet.

Le coordinateur scientifique du projet doit également participer activement aux procédures de suivi du programme organisées par l'Inserm (séminaires de présentation, colloques...) et s'engage à participer à des réunions annuelles pour assurer le suivi et le bon déroulement de l'ensemble du programme d'impulsion.

Lorsqu'un coordinateur scientifique ne répond à aucun des critères décrits dans le présent document, l'Inserm est en droit d'exclure ledit coordinateur scientifique (participant exclu) du programme et, le cas échéant, de réclamer le remboursement de tout ou partie du fonds fourni par l'Inserm.

Un coordinateur scientifique peut se retirer du programme d'impulsion pour des motifs légitimes, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois adressé à l'Inserm par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le coordinateur scientifique exclu ou sortant s'engage à communiquer aux autres participants, sans frais et sans délai, tous les dossiers et informations nécessaires pour leur permettre de poursuivre le programme.

De même, la partie exclue ou sortante s'engage à ne pas imposer ses droits de propriété intellectuelle pour empêcher ou faire obstacle à la poursuite du programme et, sous réserve des droits des tiers, s'engage à concéder une licence d'utilisation de ses connaissances de base et éventuellement de ses résultats exclusifs. ●

## CONTACTS

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- › pour les aspects scientifiques et techniques :  
[climatsante@inserm.fr](mailto:climatsante@inserm.fr)
- › pour les questions relatives à la soumission électronique :  
[support.dsi@inserm.fr](mailto:support.dsi@inserm.fr)



# les programmes d'impulsion

Juin 2023

Didier Samuel, p-dg Inserm  
Thomas Lombès, dgd Stratégie Inserm

Département des programmes stratégiques :  
Valérie Mazeau-Woynar, directrice  
Diana C. Ferrari, chargée de mission  
Pilotage scientifique des programmes stratégiques

Institut thématique Santé publique de l'Inserm :  
Rémy Slama, directeur  
Maïana Houssaye, chargée de mission  
Grands projets de santé publique

Département des ressources humaines :  
Mohamed-Amine Chakroun, responsable Pôle du système  
d'information de l'évaluation (Sieval) - Service fonctionnel du  
système d'information de gestion (SFSIG)

Département de l'information scientifique  
et de la communication :  
Myriem Belkacem, responsable  
communication Projets spéciaux  
Marie-Charlotte Ferran, secrétaire de rédaction

Illustration de couverture  
from © Yuri Arcurs, peopleimages.com - stock.adobe.com



L'Inserm est le seul organisme de recherche public français entièrement dédié à la santé. Notre objectif : faire progresser les connaissances sur le vivant et sur les maladies et développer l'innovation pour améliorer la santé de tous.

## Les programmes d'impulsion de l'Inserm

À l'Inserm, nos missions sont d'accélérer le progrès des connaissances, de soutenir la recherche intégrée et multidisciplinaire, et d'assurer un continuum entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Les défis et enjeux en biologie et santé ne cessent d'évoluer et ouvrent des perspectives d'innovation économique et sociétale, raison pour laquelle l'Inserm a mis en place des programmes scientifiques centrés sur des domaines de recherche hautement prioritaires : les programmes d'impulsion. Ces programmes fédérateurs ont pour but de créer une nouvelle dynamique dans des champs innovants en développant une complémentarité de savoir-faire pour explorer des niches de recherche encore peu étudiées. Ils sont axés sur des questions scientifiques à la frontière des connaissances et des nouvelles opportunités technologiques et sociétales ou avec un bénéfice en matière de santé publique.

Ces programmes ont pour objectifs de :

- › structurer des communautés scientifiques dans des domaines spécifiques et prioritaires en faisant émerger des consortia nationaux interdisciplinaires qui s'appuieront sur les compétences et expertises des équipes Inserm ;
- › faire de la recherche biomédicale et en santé française un acteur de premier plan dans ces domaines en accélérant l'acquisition des connaissances, leur transfert et leur valorisation économique et sociétale, le cas échéant en intégrant potentiellement des industriels et acteurs de la santé publique dès la conception des programmes.

À travers ses programmes de recherche, l'Inserm vise à faciliter et accélérer les découvertes et leur transformation en progrès et avancées tangibles pour les patients et la société. Il le fait en développant un environnement de recherche propice aux interactions entre la recherche fondamentale, translationnelle, clinique et sociétale.